



## **DANS SA SEANCE DU 12 JUILLET 2010, LA MUNICIPALITE**

### **A pris note**

- des rapports du SCAV concernant le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des piscines du centre Harmony-Askeis. Le bassin nageurs est conforme tandis que le jacuzzi présente un nombre de germes aérobies mésophiles qui dépasse le maximum admissible de 500 par ml. Le centre doit procéder quotidiennement à la vidange, au nettoyage et à la désinfection du bassin jacuzzi ainsi que du bassin tampon. En cas de résultat insuffisant dans les prochains prélèvements, le SCAV interdira l'exploitation du bassin jacuzzi.

La municipalité